

## Revue de presse SMEunited

## Thème : « emploi et travail »

12 septembre 2023 – 13 décembre 2023

## Table des matières

<b>Ils ont parlé de nous :</b> .....	<b>3</b>
<b>Les articles détaillés</b> .....	<b>6</b>
• <b>L'Humanité - « Directive retour : une table ronde mouvementée »</b> .....	<b>6</b>
11/12/2023, par Charlotte Tissidre .....	6
• <b>L'Humanité - « Directive retour : l'immigré un travailleur jetable ? »</b> .....	<b>8</b>
10/12/2023, par Charlotte Tissidre .....	8
• <b>The Guardian - « Pacte migratoire européen : Bruxelles et l'IA, une directive retour dernier cri ? »</b> .....	<b>10</b>
10/12/2023, par Valentine Brisvalter .....	10
• <b>Financial Times - « Reconnaissance de l'emploi dans la directive de retour »</b> .....	<b>13</b>
08/12/2023, par Elisabeth Caron.....	13
• <b>EURACTIV' - L'emploi doit être considéré comme une solution d'assouplissement au cœur du débat migratoire européen</b> .....	<b>14</b>
05/12/2023, Tribune de SMEunited, EFFAT, WEC Europe, CES, BusinessEurope et COPA-COGECA.....	14
• <b>POLITICO - Thierry Breton : « un investissement transversal et à plusieurs échelles dont nous récolterons les fruits à l'avenir.</b> .....	<b>16</b>
30/11/2023, par Samy Masmoudi .....	16
• <b>L'Humanité - « Pacte Asile et Migration : avec sa directive retour, l'Europe ressère l'étau »</b> .....	<b>19</b>
20/11/2023, par Charlotte Tissidre .....	19
• <b>The Guardian - « Pacte migratoire européen : une tentative d'harmonisation qui peine à faire consensus »</b> .....	<b>22</b>
16/11/2023, par Valentine Brisvalter .....	22
• <b>POLITICO - « Pénurie de main-d'œuvre en Europe : le défi de l'emploi dans le sillage du pacte migratoire »</b> .....	<b>24</b>
16/11/2023, par Samy Masmoudi et Karim Chegueni .....	24
• <b>POLITICO - « Les coalitions se forment autour du Pacte Migration et Asile : l'Europe à la croisée des chemins »</b> .....	<b>25</b>
23/10/2023, par Karim Chegueni .....	25
• <b>Konbini - « Travail et migration : quels enjeux pour le Pacte sur la Migration et l'Asile ? »</b> .....	<b>27</b>
23/10/2023, par Chloé Demuth.....	27
<b>Articles d'intérêt :</b> .....	<b>28</b>
• <b>POLITICO - « Directive retour : le dernier trilogue avant le vote du Parlement »</b> .....	<b>28</b>
07/12/2023, par Raphaëlle Paroissien.....	28
• <b>L'Humanité - « Directive retour : dernier trilogue avant les plénières</b> .....	<b>29</b>
07/12/2023, par Charlotte Tissidre .....	29

- **Financial Times - « Conclusion d'un premier trilogue »..... 30**  
04/12/2023, par Elisabeth Caron..... 30
- **Valeurs actuelles - « Travail et immigration : Quand les chiffres de l'Insee contredisent  
Bruxelles »..... 32**  
20/10/2023, par Lou Grimod..... 32



 Ils ont parlé de nous :

- **L'Humanité** – « [Directive retour : une table ronde mouvementée](#) », de **Charlotte Tissidre** (11 déc. 2023) : « L'alliance patronale composée de la Confédération européenne de l'emploi, le SMEUnited, l'EFFAT, BusinessEurope, la COPA-COGECA et la Confédération européenne des syndicats a tenu à répété son credo, : « *parler de retour sans parler d'emploi, ce n'est pas juste* ».
- **L'Humanité** – « [Directive retour : l'immigré un travailleur jetable ?](#) », de **Charlotte Tissidre** (10 déc. 2023) : « C'est un sujet que le deuxième trilogie a beaucoup remué ces derniers jours. Oubliée de la directive, la question de l'emploi des personnes migrantes a suscité l'intérêt de certains acteurs y percevant une solution aux problèmes économiques internes à l'Europe. Parmi eux : la Confédération européenne de l'emploi, le SMEUnited, l'EFFAT, BusinessEurope, la COPA-COGECA et la Confédération européenne des syndicats qui ont revendiqué dans une conférence du 6 décembre que « *parler de retour, c'est parler d'emploi* ». [...] Dans un communiqué de presse conjoint, la Confédération européenne de l'emploi, le SMEUnited, l'EFFAT, BusinessEurope, la COPA-COGECA et la Confédération européenne des syndicats ont tenu à préciser que « *cette proposition se déroulera dans un cadre européen digne, sécuritaire et respectueux des droits des migrants, et à l'encontre de toute exploitation ou de traitements dégradants* ».
- **The Guardian** – « [Pacte migratoire européen : Bruxelles et l'IA, une directive retour dernier cri ?](#) », de **Valentine Brisvalter** (10 déc. 2023) : « C'est au cours d'une conférence-débat sur l'insertion de l'emploi dans la directive retour, organisée le mercredi 6 décembre dernier à Bruxelles, que se sont exprimés six partenaires économiques et sociaux européens (WEC Europe, SMEUnited, EFFAT, BusinessEurope, COPA-COGECA et la CES). [...] Bien sûr, le même raisonnement s'applique pour les secteurs en tension comme l'agriculture, le tourisme ou les soins de santé par exemple, qui ont souvent besoin d'une main d'œuvre saisonnière ou ponctuelle. Pour l'alliance, l'emploi est le grand oublié de cette directive retour qui s'inscrit, ne l'oublions pas, dans le cadre plus général du pacte migratoire européen. L'article 11 tel que proposé par la Commission, relatif aux « garanties dans l'attente du retour », ne fait nullement mention d'une possibilité laissée aux ressortissants des pays-tiers de **se « réaliser par l'emploi durant le délai du départ volontaire » pour citer les propos d'Henry Debreuille, consultant SMEUnited.** Rappelons également qu'entre 2009 et 2018, le nombre de permis de résidence délivrés pour le travail au sein de l'UE a augmenté de 38%, et qu'en 2021, plus de 8 millions d'emplois restaient à pourvoir dans l'Union. Mais là encore, il faut bien comprendre le type d'emploi dont on parle. Le plaidoyer de B. Couturier Caron pour la migration qualifiée ne doit pas cacher que les secteurs qui seraient concernés par cette possibilité donnée aux ressortissants seraient en grande majorité ceux qui ne nécessitent au contraire aucune formation. Interrogé par The Guardian afin de savoir s'il serait envisageable de fournir une formation à ces ressortissants en attente de retour durant ce délai, et si cela pourrait faire l'objet d'une de leurs requêtes dans le cadre de leur proposition de modification de la directive, **Henry Debreuille a répondu de manière réaliste que : « Cette proposition d'insertion de l'emploi dans la directive ne concerne pour l'instant que les secteurs en tension, notamment les métiers saisonniers qui ont un réel besoin de main d'œuvre ponctuelle. S'agissant d'une période d'attente relativement courte, il n'est pas envisageable de se projeter pour l'instant sur des emplois qui nécessiteraient une telle formation. Aujourd'hui, la directive ne concerne pas directement ces métiers de l'IA, mais pourquoi pas plus tard, cela pourrait être un sujet à aborder dans les discussions postérieures à la directive. »** Selon les propos du consultant SMEUnited, la proposition du groupe des partenaires économiques et sociaux serait parvenue à faire consensus auprès du service juridique de la Commission, dans le cas d'un ressortissant détenteur d'un visa ou d'un titre de séjour valide ou en cours de validation. »
- **Financial Times** – « [Reconnaissance de l'emploi dans la directive de retour](#) », de **Elisabeth Caron** (08 déc. 2023) : "C'est donc un regroupement de six organisations, telles que SME United, EFFAT et autres, qui ont entamé des démarches de recommandations pour la directive de retour afin que le sujet du travail soit mieux expliqué et représenté à travers les multiples articles. "
- **POLITICO** - « [Thierry Breton : « un investissement transversal et à plusieurs échelles dont nous récolterons les fruits à l'avenir.](#) », de **Samy Masmoudi** (30 nov. 2023) : "*La Commission prévoit-elle d'explorer des mécanismes innovants de financement ou des partenariats public-privé pour renforcer les ressources disponibles pour la mise en œuvre de la politique d'asile et migration ?* (T.B) : Comme mentionné précédemment, l'Union européenne prévoit d'établir des partenariats publics-privés dans ce domaine, avec un accent sur le territoire européen pour garantir la protection de nos données, une volonté

que l'on retrouve dans l'article 33 de notre proposition de directive. Cependant, nous aspirons à être novateurs en diversifiant les financements et en lançant des appels à projets de moindre envergure à destination des PME du secteur. Nous reconnaissons que les PME ne peuvent pas assumer la responsabilité financière élevée associée aux grands appels à projets. C'est pourquoi nous voulons leur offrir une opportunité et encourager les initiatives au niveau européen. Nous sommes pleinement conscients du potentiel d'innovation de nos start-ups, c'est pourquoi nous envisageons de leur apporter un soutien adapté à leur échelle pour les intégrer dans le leadership de l'Union européenne dans ce domaine."

- **L'Humanité** – « [Pacte Asile et Migration : avec sa directive retour, l'Europe ressère l'étau](#) » de **Charlotte Tissidre** (20 nov. 2023) : « Des associations d'entreprises ou des syndicats tels que SMEUnited, l'EFFAT, WEC Europe ou encore BusinessEurope prônent l'intégration des personnes migrantes dans le marché de l'emploi européen pour faire face à la pénurie de main d'œuvre. Loin d'être la solution la moins humaine, il s'agit tout de même d'affiner cette proposition en garantissant aux ressortissants d'états tiers les mêmes conditions (et rémunération...) que les citoyens européens. » [...] **Retours sur la conférence de la commission LIBE (17 nov. 2023)** : « Les médias ont été invités à couvrir la consultation entre les stakeholders, ONG et la Commission LIBE. Présidés par Juan Fernando Lopez Aguilar, la Fondation de France, le Front Commun, l'Alliance sécurité innovation, et SMEUNITED ont pris la parole et se sont positionnés quant aux différents articles de la proposition. Il ressort de cette réunion une volonté profonde de contrer « la passivité de la directive au regard de la protection des droit humains [qui] ne peut nous satisfaire », a indiqué la porte-parole du Front Commun. [...] SMEUNITED, eux, se sont positionné en faveur d'une intégration économique par le travail des ressortissants des pays tiers durant le délais de rétention sur le territoire d'accueil. Il s'agit, pour le stakeholder, de trouver un accord bénéfique pour l'Union, pour les Etats, et pour les ressortissants. Opportunisme ou véritable solution ? »
- **The Guardian** – « [Pacte migratoire européen : une tentative d'harmonisation qui peine à faire consensus](#) », de **Valentine Brisvalter** (16 nov. 2023) : « Les représentants de l'emploi taraudés par leur omission. Si le sujet ne concerne, il est vrai, pas vraiment la directive retour en tant que telle, le porte-parole du SMEUNITED a parlé au nom de l'ensemble des représentants des travailleurs et de l'emploi en expliquant traiter du nouveau pacte migratoire dans sa globalité et, en ce sens, l'emploi ne pouvait être omis de cette discussion. Le discours délivré par ce dernier représentait les points-de-vue conjoints du SMEUNITED, European Federation of Food and Tourism (EFFAT), Business Europe, de la Confédération européenne des syndicats (CES), ainsi que de COPA-COGECA. Pour ces représentants d'intérêt de l'emploi et des travailleurs dans divers secteurs, la pénurie de main d'œuvre dont souffre l'union européenne nécessite de ne pas être sous-estimée ; ainsi, les articles 11 – relatif au départ volontaire- et 19 -sur la reconnaissance mutuelle- doivent faire mention de droit au travail, même ponctuel. La principale proposition du groupe réside dans le fait de proposer obligatoirement aux ressortissants volontaires et dans une situation d'attente de retour un droit à travailler : « *La liberté à s'accomplir par le travail est complètement omise de cette directive et l'on ne peut refuser le droit au travail, même ponctuel, à aucun individu* ». Surtout, c'est l'accomplissement personnel dont l'emploi est vecteur qui a été pointé du doigt. Sous-estimer les bénéfiques, à la fois pour le marché de l'emploi européen et pour l'individu lui-même, serait pour le porte-parole de SMEUNITED une erreur commise par la Commission qui reste à rectifier. Dans une perspective de retour, la double reconnaissance de ses compétences à la fois par l'état membre et par le pays-tiers vers lequel il va retourner bénéficiera au ressortissant. »
- **POLITICO** - « [Pénurie de main-d'œuvre en Europe : le défi de l'emploi dans le sillage du pacte migratoire](#) », de **Samy Masmoudi et Karim Chegueni** (16 nov. 2023) : "Des associations telles que SMEUnited, l'EFFAT, WEC Europe, BusinessEurope, COPA-COGECA et la CES encouragent fortement la valorisation des compétences des travailleurs migrants dans l'UE. Selon eux, permettre aux migrants de travailler temporairement pourrait répondre à un besoin économique pressant et contribuer à renforcer le marché de l'emploi européen. [...] Pour résoudre cette crise, le commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas Schmit, se dit prêt à écouter les différents acteurs économiques et sociaux européens. [...] En somme, l'emploi devrait être considéré comme une solution d'assouplissement au cœur du débat migratoire européen. Intégrer cette dimension dans les politiques migratoires pourrait apporter des bénéfices économiques et sociaux significatifs, tout en répondant à la crise de la pénurie de main-d'œuvre en Europe."
- **POLITICO** – « [Les coalitions se forment autour du Pacte Migration et Asile : l'Europe à la croisée des chemins](#) », de **Karim Chegueni** (23 oct. 2023) : « Les acteurs économiques européens s'expriment : Les principales organisations représentatives des employeurs et travailleurs européens ont exprimé leur point de vue. Reconnaisant l'importance cruciale des migrants pour le marché du travail européen, ces groupes

– composés entre autres de Business Europe et SMEUnited – plaident pour des mesures visant à faciliter l’immigration légale des travailleurs et à répondre aux pénuries de main- d’œuvre qui touchent divers secteurs. Ils mettent également en avant l’importance de la migration des travailleurs dans la transition vers une économie verte et numérique. »

- **Konbini** – « Travail et migration : quels enjeux pour le Pacte sur la Migration et l’Asile ? – Interview », de **Chloé Demuth** (23 oct. 2023)



## Les articles détaillés

# l'Humanité

- **L'Humanité - « Directive retour : une table ronde mouvementée ».**

11/12/2023, par Charlotte Tissidre

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Une-table-ronde-mouvementee.pdf>

**Les différentes parties prenantes de la directive ont participé ce lundi à une table ronde à propos des grands sujets du texte qui seront discutés demain et après-demain aux plénières, à Marseille. Trois grands domaines ont été abordés : l'intelligence artificielle, l'emploi, et le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes**

## L'IA CONTINUE DE DIVISER

Au sujet de l'IA, l'alliance techno-sécuritaire s'est heurté à l'engagement des nombreuses ONG présentes pour défendre l'éthique dans l'IA et la protection des personnes migrantes, ignorés par les différentes entreprises de la nouvelle technologie. « *La migration dépend de processus complexe, humain, et l'alliance est trop éloignée des réalités* » a souligné l'Organisation Internationale pour les Migrations, alors que Open AI répète encore et encore sa volonté de mettre en place une IA « *performante* », c'est-à-dire « *objective et juste* » et « *sécuritaire* » pour les citoyens européens seulement.

La définition des risques liés à l'IA exigées par divers stakeholders à l'alliance techno- sécuritaire reste floue, cette dernière contournant les questions par son engagement envers « *la transparence et l'éthique, au coeur de [leurs] préoccupations* ».

Bien que la reconnaissance des émotions et comportements par l'IA ait été retirée de la directive à la suite du **premier trilogue**, d'autres problématiques restent en suspend, notamment sur les potentiels biais qui composent le *deeplearning*. Il est tout de même nécessaire de rappeler que le **second trilogue** a débouché sur une vigilance et un encadrement renforcés dans les cadres d'utilisation de l'IA. Reste à savoir si les agents responsable des retours auront le temps et les moyens de remettre en question toutes les décisions d'une machine que le reste du monde ne cesse de qualifier de moderne, efficace et supérieure.

## L'EMPLOI, UNE PILLULE PASSEE EN DOUCE

L'alliance patronale composée de la Confédération européenne de l'emploi, le SMEUnited, l'EFFAT, BusinessEurope, la COPA-COGECA et la Confédération européenne des syndicats a tenu à répéter son credo, : « *parler de retour sans parler d'emploi, ce n'est pas juste* ».

Force est de constater que leurs promesses de combler la main d'oeuvre européenne tout en respectant la dignité des ressortissants en attente de retour ont séduit l'assemblée. **Les risques d'exploitation**, déjà observés au cours des dernières années, ont été complètement occultés et les ONG ont soutenu la proposition.

Pire encore, le débat a été l'occasion pour les acteurs les plus à droite de se positionner contre les mesures, en fantasmant sur l'appel d'air que provoquera un tel dispositif. Le groupuscule étudiant Nationalistische Studentenvereniging s'est fermement opposé à l'emploi des ressortissants : « *un médecin du Moyen-Orient, aussi bon soit-il, peut toujours commettre un attentat islamiste* ». Une aubaine pour le capitalisme bien-pensant.

## DES CRAINTES PERSISTANTES POUR LES DROITS FONDAMENTAUX

La table ronde s'est penché sur les lacunes du texte qui sera voté dans les deux prochains jours et sur les nombreuses demandes relatives au renforcement des droits humains des migrants ayant été ignorées.

Les différentes ONG telles que Greenpeace, SOS Méditerranée ou encore Liberty Human Rights ont déploré le caractère excessivement sécuritaire de l'article 6 de la directive. Relatif aux critères déterminant un risque de fuite, celui-ci est accusé d'établir une liste trop longue et trop stricte, mettant en danger la situation déjà précaire des ressortissants.

La question de l'article 11-2 relatif aux dispositifs pouvant être mis en place pour aider les individus dans la procédure du retour a également été soulevée. Si le texte prévoit que les Etats membres "peuvent" aider les personnes migrantes (aide matérielle, financière, juridique...), les ONG ont milité pour que cela devienne une obligation. Au vue des **idéaux de plus en plus nationalistes qui se propagent en Europe**, l'aspect facultatif de ces dispositifs pourraient même devenir inexistant.

Le conseil économique, social et environnemental, lui, s'est plaint du manque de considération de la Commission envers les citoyens : *"Nous estimons que la société civile n'a pas été écoutée, du moins à sa juste valeur, ce qui ne peut refléter une directive juste et européenne"*.

Finalement, c'est un texte qui n'a pas produit l'exaltation de tous, et en particulier de ceux engagés pour une Europe plus juste, qui sera discuté au cours des plénières.

# l'Humanité

- **L'Humanité - « Directive retour : l'immigré un travailleur jetable ? ».**

10/12/2023, par Charlotte Tissidre

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Limmigre-un-travailleur-jetable.pdf>

**Dans la dernière ligne droite de la directive retour proposée par la Commission et qui sera votée mardi et mercredi prochains, diverses voix se font entendre. Entre les défenseurs des droits les plus fondamentaux et ceux d'une Europe sécuritaire et conservatrice, se glissent les représentants d'un capitalisme plus ou moins idéaliste.**

## PENURIE DE MAIN D'OEUVRE : SOLUTION IMMIGRATION

C'est un sujet que le deuxième trilogue a beaucoup remué ces derniers jours. Oubliée de la directive, la question de l'emploi des personnes migrantes a suscité l'intérêt de certains acteurs y percevant une solution aux problèmes économiques internes à l'Europe. Parmi eux : la Confédération européenne de l'emploi, le SMEunited, l'EFFAT, BusinessEurope, la COPA-COGECA et la Confédération européenne des syndicats qui ont revendiqué dans une conférence du 6 décembre que « *parler de retour, c'est parler d'emploi* ».

L'Union Européenne manque de main d'œuvre. C'est un fait connu de tous, provoqué par une demande grandissante, une offre qui peine à gonfler, et une population qui se fait de plus en plus vieille. Cette problématique est d'autant plus forte pour les secteurs en tension comme l'agriculture, à propos de laquelle COPA-COGECA propose de miser sur l'emploi saisonnier des ressortissants.

Appuyés dans leur discours par le think tank bruxellois Bruegel, les acteurs proposent d'accorder la possibilité de bénéficier d'un contrat de travail à durée déterminée pendant le délai d'attente de la procédure de départ volontaire aux ressortissants de pays tiers qui disposent d'un titre de séjour valide ou en cours d'expiration. Cette proposition intégrerait l'article 19 de la directive relatif aux garanties dans l'attente du retour. « *Il est crucial que l'Union passe d'un narratif de coûts à un narratif d'opportunités quant à l'immigration* », expliquait Béatrice Caron, représentante de Bruegel.

La coalition patronale a tenu à souligner l'aspect humain d'une telle recommandation, d'abord pour « *assurer [aux ressortissants] une meilleure réinsertion sur le marché du travail dans leur pays d'origine* » mais également pour « *assouplir le débat migratoire* ».

## L'UTILITARISME EUROPEEN

Si cette logique de gagnant-gagnant semble idéale sur le papier, il existe des réalités à prendre en compte, consciemment ou inconsciemment occultées par les acteurs de l'emploi européen.

Affirmer que « l'immigration est une opportunité au même titre que l'IA », et qu'elle serait une solution aux problèmes économiques de l'Europe, c'est instrumentaliser les flots d'humains en ne les considérant que comme des outils, des solutions ponctuelles. Des humains refusés d'un pays qu'ils ont souhaité intégrer, et qu'on leur propose désormais d'enrichir.

Car soyons francs, si les acteurs à l'origine de cette recommandation prétendent œuvrer pour une meilleure intégration des ressortissants ainsi qu'une mise en valeur de leur compétences, c'est bien une motivation utilitariste qui sous-tend leur discours : boucher les trous des secteurs en tension.

## DES LOGIQUES D'EXPLOITATION DANGEREUSES

Dans un communiqué de presse conjoint, la Confédération européenne de l'emploi, le SMEunited, l'EFFAT, BusinessEurope, la COPA-COGECA et la Confédération européenne des syndicats ont tenu à préciser que « *cette proposition se déroulera dans un cadre européen digne, sécuritaire et respectueux des droits des* ».



*migrants, et à l'encontre de toute exploitation ou de traitements dégradants ».* Il semble tout de même naïf de croire en un système où les travailleurs migrants, peu ou mal informés de leurs droits, vulnérables, et destinés à quitter l'entreprise pour retourner dans un pays tiers, soient traités justement.

Un **rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA)** de 2019 sur l'exploitation grave des travailleurs migrants soulignait que ces pratiques illégales étaient surtout pratiquées dans les secteurs en tension : agriculture, construction, travail domestique, hôtellerie, transports... Tant de domaines mentionnés par les acteurs économiques ci-dessus.

Dans ce même rapport, des conditions de travail inhumaines étaient infligées aux individus : un salaire quotidien n'excédant pas les 5€ par jour, 92h de travail hebdomadaire et cela 7 jours sur 7, violences et harcèlement moral, physique, sexuel, menaces de licenciement dans le cas de plaintes... Les personnes migrantes, pour une grande majorité, ne connaissent pas leurs droits en tant que travailleurs sur le sol européens, et il ne nous faut pas compter sur le patronat pour leur en faire la promotion.

Si proposer aux individus en attente de leur retour de gagner leur pain reste une idée fondamentalement honorable, les mécanismes pervers du capitalisme occidental ne permettront pas de garantir leur dignité, leur sécurité, et le fruit juste de leur travail.



- **The Guardian - « Pacte migratoire européen : Bruxelles et l'IA, une directive retour dernier cri ? »**

10/12/2023, par Valentine Brisvalter

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Article-BWS-phase-4.pdf>

**A quelques jours des plénières du Parlement et du Conseil de l'UE qui se dérouleront respectivement les 12 et 13 décembre prochains, la question de l'intégration et de l'encadrement de l'Intelligence artificielle dans la directive retour reste au cœur des débats de la bulle bruxelloise.**

Perçue par certains comme un instrument sécuritaire permettant une meilleure gestion des frontières de l'UE, par d'autres comme une opportunité pour le marché de l'emploi européen, ou encore pour ses détracteurs soucieux du respect des droits fondamentaux comme un risque de discrimination ou d'abus de pouvoir, l'Intelligence artificielle divise les stakeholders. Au cœur des débats relatifs à la refonte de la directive retour présentée par la Commission le 6 novembre dernier, l'utilisation de l'IA fait l'objet de nombreux amendements, qui ont été présentés lors des deux réunions trilogues officielles qui se sont récemment tenus à Strasbourg et Bruxelles. Si l'Union européenne a jusqu'à présent énormément investi dans la recherche et le développement de l'IA, la pénurie de main d'œuvre dont elle fait l'objet la poussera-t-elle à considérer la migration comme une opportunité, non plus comme un poids ? La priorité sera-t-elle donnée aux entreprises européennes, quand la menace d'espionnage ou de stockage de données à des fins contestables reste planante dans le cas de contrats avec des entreprises de pays-tiers ? Surtout, comment s'assurer que l'IA ne puisse supplanter un être humain dans le processus décisionnel lié au retour, et ne se cantonne qu'à un rôle d'aide et de facilitation du traitement des demandes d'asile ?

**« Il est crucial pour l'Union européenne de passer d'un narratif de coûts à un narratif d'opportunités en matière d'immigration »**

C'est au cours d'une conférence-débat sur l'insertion de l'emploi dans la directive retour, organisée le mercredi 6 décembre dernier à Bruxelles, que se sont exprimés six partenaires économiques et sociaux européens (WEC Europe, SMEUnited, EFFAT, BusinessEurope, COPA-COGECA et la CES). Invitée par le groupe, Béatrice Couturier Caron, membre du think tank Bruegel (centre de réflexion pro-européen spécialisé dans l'amélioration des politiques économiques) a ouvert cette conférence par un discours faisant état du marché du travail européen, sous le prisme de l'exemple de l'IA. L'UE souffre d'un mal qui menace la vitalité de son économie, pour lequel aucun remède n'existe si ce n'est l'immigration : le vieillissement de sa population. Fardeau considérable du Vieux Continent, la population en âge de travailler au sein de l'UE devrait passer de 265 millions en 2022 à 258 millions à l'horizon 2023, soit une baisse de 3%. Selon les conclusions tirées par les chercheurs du think tank, pour développer le secteur de l'IA, il faudrait solutionner le problème du manque de main d'œuvre qualifiée dans les entreprises non technologiques européennes, comme celles spécialisées dans le contrôle aux frontières par exemple. Problème d'autant plus saillant pour les PME, qui sont plus concernées par les coûts importants liés au recrutement de personnel nouveau ou à l'investissement dans des formations pour ses employés, l'extension de l'IA dans l'Union européenne nécessite un soutien de cette dernière dans la formation de la main d'œuvre, notamment dans des secteurs comme les technologies de l'information/communication, la programmation, le génie électrique, etc... Pour le think tank, il y a bien toutefois une autre solution toute trouvée, mais qui nécessite de « passer d'un narratif de coûts à un narratif d'opportunités en matière d'immigration », nous apprend B. Couturier Caron. Elle pointe du doigt la reconnaissance des diplômes des ressortissants de pays-tiers, qui permettrait à l'UE de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée afin de redynamiser des secteurs qui ont besoin de l'IA pour se développer : « Comme mentionné dans le cadre de l'IA, l'éducation des adultes, la formation complémentaire ou la reconnaissance des diplômes sont toutes des solutions viables pour contribuer à la vitalité économique du marché de l'emploi ».

Bien sûr, le même raisonnement s'applique pour les secteurs en tension comme l'agriculture, le tourisme ou les soins de santé par exemple, qui ont souvent besoin d'une main d'œuvre saisonnière ou ponctuelle. Pour l'alliance, l'emploi est le grand oublié de cette directive retour qui s'inscrit, ne l'oublions pas, dans le cadre plus général du pacte migratoire européen. L'article 11 tel que proposé par la Commission, relatif aux « garanties dans l'attente du retour », ne fait nullement mention d'une possibilité laissée aux ressortissants des pays-tiers de se « réaliser par l'emploi durant le délai du départ volontaire » pour citer les propos d'Henry Debreuilly, consultant SMEunited. Rappelons également qu'entre 2009 et 2018, le nombre de permis de résidence délivrés pour le travail au sein de l'UE a augmenté de 38%, et qu'en 2021, plus de 8 millions d'emplois restaient à pourvoir dans l'Union. Mais là encore, il faut bien comprendre le type d'emploi dont on parle. Le plaidoyer de B. Couturier Caron pour la migration qualifiée ne doit pas cacher que les secteurs qui seraient concernés par cette possibilité donnée aux ressortissants seraient en grande majorité ceux qui ne nécessitent au contraire aucune formation. Interrogé par The Guardian afin de savoir s'il serait envisageable de fournir une formation à ces ressortissants en attente de retour durant ce délai, et si cela pourrait faire l'objet d'une de leurs requêtes dans le cadre de leur proposition de modification de la directive, Henri Debreuilly a répondu de manière réaliste que : « Cette proposition d'insertion de l'emploi dans la directive ne concerne pour l'instant que les secteurs en tension, notamment les métiers saisonniers qui ont un réel besoin de main d'œuvre ponctuelle. S'agissant d'une période d'attente relativement courte, il n'est pas envisageable de se projeter pour l'instant sur des emplois qui nécessiteraient une telle formation. Aujourd'hui, la directive ne concerne pas directement ces métiers de l'IA, mais pourquoi pas plus tard, cela pourrait être un sujet à aborder dans les discussions postérieures à la directive. »

Selon les propos du consultant SMEunited, la proposition du groupe des partenaires économiques et sociaux serait parvenue à faire consensus auprès du service juridique de la Commission, dans le cas d'un ressortissant détenteur d'un visa ou d'un titre de séjour valide ou en cours de validation.

### **Prioriser les entreprises européennes dans la gestion des frontières : le consensus apparent des institutions**

L'IA semble être l'acteur principal de cette directive retour, tantôt vu comme un instrument salvateur de tous les maux de l'Union quant à sa gestion des demandes des ressortissants, tantôt comme le premier fourvoyer des droits fondamentaux. Dans le texte de la Commission, l'IA est considérée comme un outil nécessaire pour faciliter et accélérer les procédures et doit en ce sens être généralisée aux frontières. Toutefois, des garde-fous doivent être imposés, pour limiter son utilisation à des fins répressives par exemple. C'est pourquoi le texte fait mention d'un « seuil de confiance minimal à respecter » à l'article 27, seuil dont les conditions sont établies dans un acte délégué. Dans la proposition d'amendement publiée par le Front commun (regroupement de 17 organisations humanitaires), l'alliance regrette ce point en ce que : « il est aberrant que le Parlement n'ait aucun droit de regard dessus ». Mais passons. Outre ce fait, il s'agit de se pencher sur les entreprises avec lesquelles l'UE entend développer des partenariats. Nous parlons tout de même du stockage de données personnelles d'individus, de technologies capables de détecter, d'anticiper et de se prononcer sur des comportements jugés dangereux par la détection des émotions par exemple, grâce à des algorithmes. Afin de se préserver de toute menace de discrimination qui serait contraire à l'éthique tant prônée par l'UE; afin, également, de s'éloigner de potentiels risques d'espionnage engendrés par la récupération et le stockage de données par une entreprise privée, le partenariat avec des entreprises issues de pays tiers est-il l'option la plus souhaitable ? Sur ce point, la présidente du Parlement Roberta Metsola, et le président du Conseil de l'UE Pedro Sanchez semblent s'entendre. A l'occasion d'une interview croisée accordée au Guardian le 2 décembre dernier, Madame Metsola affirmait : « On ne peut pas exactement amender le texte pour donner l'exclusivité aux entreprises européennes, ce n'est pas possible juridiquement et cela poserait problème au regard du droit international. Cependant, en accord avec le service juridique, nous prévoyons d'amender le texte de manière à ce que la priorité leur soit donnée. Sachant que le Conseil et le Parlement se rejoignent sur ce point je pense que cela ne posera pas de problème. » Son homologue a d'ailleurs confirmé les propos de cette dernière, se disant tout à fait conscient des risques que comportent l'utilisation de l'IA et la nécessité de considérer ces nouvelles technologies comme un outil d'aide à la fluidification du traitement des demandes, non comme un instrument outrepassant une personne humaine dans le processus décisionnel des décisions de retour.

### **Sécuriser les portes de l'UE : les pays baltes misent sur l'IA**

A la frontière orientale de l'UE, les pays baltes (Lituanie, Lettonie, Estonie) sont particulièrement exposés à de fortes vagues d'immigration, qui s'expliquent notamment par une instrumentalisation des flux migratoires par la Russie et le Bélarus afin de déstabiliser l'Union européenne. A la suite de la dernière réélection truquée d'Alexandre Loukachenko en 2020, le centre de surveillance de migration clandestine lituanien avait recensé l'arrivée illégale de plus de 4000 ressortissants étrangers par la frontière lituano-bélarusse, contre seulement 74 en 2020. Bien qu'ayant obtenu, en décembre 2021, l'aval de la Commission européenne pour prendre des mesures d'urgence nécessaires afin de contrer cette menace que représente une telle provocation de la part des autorités bélarusses, la situation ne désespère pas aujourd'hui. Pire, elle semble s'aggraver depuis la mesure prise par le chef d'Etat controversé à l'été 2023, qui a promis aux ressortissants de plus de 73 pays l'entrée libre sans visa sur le territoire du Bélarus. La Lettonie, avec qui elle possède une frontière commune, se trouve dans la même situation. Selon l'agence Frontex, en 2022, 6127 sont arrivées sur le territoire européen illégalement en passant par la frontière des pays baltes.

Les deux pays se sont donc entendus et ont travaillé de concert afin de proposer une modification de l'article 26, relatif aux éléments de définition des termes ayant trait à l'IA. Dans un objectif sécuritaire, ils souhaitent inclure l'utilisation des technologies des émotions, dont l'adaptation à l'IA permettrait une plus grande efficacité et une fiabilité plus sûre. Par « technologie de détection des émotions » on entend : « systèmes automatisés capables d'analyser les expressions faciales, les mouvements oculaires ou d'autres signaux biométriques pour évaluer l'état émotionnel d'un individu. », comme spécifié dans la proposition de modification législative conjointe de la Lettonie, la Lituanie, la République Tchèque ainsi que l'Italie publiée le 30 novembre dernier. A cela s'ajoutent les « technologies de détection de faux », que le groupe souhaite également inclure dans l'article 26. Pour Garlonn Lucas, représentante de la Lettonie au Conseil de l'UE, il s'agit de plaider pour étendre ces projets « à tous les Etats membres souhaitant utiliser une telle technologie à leurs frontières pour des questions sécuritaires ». Ces technologies permettraient en effet de prévenir les risques de fuite, les comportements à risque ainsi qu'anticiper le refus de coopérer avec les autorités locales, et ce dans le but de protéger les citoyens européens ainsi que les autres ressortissants.

Réunis en sommet à Riga le 6 décembre dernier, les pays Baltes et Nordiques du NB8 (comprenant le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Suède et la Norvège) sont parvenus à trouver un consensus sur une implémentation plus ambitieuse de l'Intelligence Artificielle dans le cadre des politiques retour au sein de l'UE. Selon une source du Guardian, la proposition letto-lituanienne relative à l'utilisation de l'IA pour la détection de faux sera discutée aux plénières qui se tiendront les 12 et 13 décembre prochains et aurait toutes les chances d'être adoptée.

## FINANCIAL TIMES

- **Financial Times - « Reconnaissance de l'emploi dans la directive de retour ».**

08/12/2023, par Elisabeth Caron

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Reconnaissance-de-lemploi-dans-la-directive-de-retour.pdf>

Tel qu'énoncé dans des communications précédentes, plusieurs organisations et ONG liées au travail et à l'emploi soutiennent la prémisse que les enjeux liés aux derniers thèmes énoncés ne sont pas assez représentés dans la proposition de la directive de retour, document produit par la Commission européenne en novembre 2023.

C'est donc un regroupement de six organisations, telles que SME United, EFFAT et autres, qui ont entamé des démarches de recommandations pour la directive de retour afin que le sujet du travail soit mieux expliqué et représenté à travers les multiples articles.

Dans un contexte économique qui se remet tranquillement de la crise sanitaire du Covid 19, il est possible d'observer que le taux de chômage continue à diminuer depuis les dernières années. En mars 2020, c'était 6.5% de la population active de l'Union européenne qui étaient sans emploi, soit environ 14.1 millions de personnes. Une année plus tard, le taux de chômage augmente considérablement, causé par la pandémie, avec un taux de 7.5%, donc autour de 16.3 millions d'Européens. En mars 2022, le taux de chômage diminue à 6.8%, avec sensiblement 14.7 millions d'individus. Cette année, en mars 2023, le niveau se voit réduire encore à 6%, approximativement 13 millions de personnes qui sont au chômage.

Également, ce ne sont pas les postes qui manquent à combler au sein de l'UE. Selon des statistiques d'Eurostat, le nombre de postes à combler dans l'Union européenne a augmenté dans les dernières années. Les chiffres sont passés de 2% dans le Q1 de 2021 à 2.8% dans le Q1 de 2023.

En dépit du nombre de chômeurs qui diminuent, le nombre de postes à combler augmente. Il est primordial de trouver des solutions pour pallier à cette augmentation, qui risque de continuer de monter en flèche dans les prochaines années, avec une population vieillissante et un âge moyen de 65 ans pour partir à la retraite.

L'organisation d'une séance de conférence-débat à thématique de l'emploi et du travail, qui a eu lieu le 6 décembre 2023, démontre l'initiative des six organisations, World Employment Confederation, SME United, EFFAT, Syndicat european Trade Union, Business Europe et Copa Cogeca, ainsi que de Bruegel, Think tank économique, pour un marché de l'emploi adapter et favorable aux ressortissants ainsi qu'à promouvoir les droits des travailleurs et leurs intérêts à travers l'Union européenne.

Les plénières de la semaine prochaine vont démontrer si les enjeux du marché du travail vocalisé par ce regroupement vont avoir été entendus et pris en compte.



**EURACTIV**

- **EURACTIV' - L'emploi doit être considéré comme une solution d'assouplissement au cœur du débat migratoire européen**

05/12/2023, Tribune de SMEunited, EFFAT, WEC Europe, CES, BusinessEurope et COPA-COGECA  
<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Phase-4-Tribune-Euractiv-Lemploi-doit-etre-considerere-comme-une-solution-dassouplissement-au-coeur-du-debat-migratoire-europeen.pdf>

*Face à une pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée sur le marché de l'emploi européen, nous ne pouvons plus négliger la valeur ajoutée que représentent les travailleurs migrants. Il est temps d'envisager le travail ponctuel de ceux en attente de retour volontaire, prévu par la directive, comme une solution concrète et durable. L'EFFAT, SMEunited, WEC Europe, COPA-COGECA et la CES se font porte-parole des travailleurs migrants dans les secteurs en tension comme l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme pour que l'Union européenne leur accorde l'accès au droit fondamental de se réaliser par le travail. Pour qu'ils se sentent libres, dignes, en sécurité, et avant tout humains.*

Alors que les débats sont en cours autour de la proposition de refonte par la Commission de la directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, nous, partenaires économiques et sociaux, estimons qu'il est plus que nécessaire d'adresser le contexte de pénurie de main-d'œuvre que connaît le marché de l'emploi de l'UE.

**Comme l'a précisé POLITICO le 16 novembre 2023, pour résoudre cette crise, le commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas Schmit (a-lacave), se dit prêt à écouter les différents acteurs économiques et sociaux européens dans leurs propositions.**

*L'emploi : cœur de la crise migratoire mais l'oublié de la directive retour*

Nous félicitons la Commission pour le travail effectué pour sa proposition de refonte de la directive de 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour de ressortissants de pays tiers au séjour irrégulier.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette directive vient compléter le Pacte Migration et Asile dans son ensemble. Ainsi, **il est essentiel de considérer la dimension de l'emploi et du travail dans cette directive retour, même si, en apparence, cette dernière n'en est pas la priorité.**

En mars 2022, France Stratégie et la Dares publiaient un rapport sur les dynamiques et difficultés de recrutement dans les décennies à venir en France. Le secteur agricole est le plus touché : le déséquilibre potentiel entre l'offre et la demande de travail sera de 98 000 entre 2019 et 2030, soit une perte de travailleurs de près de 9 000 chaque année.

Si ces chiffres sont alarmants, ils ne sont qu'un exemple à une échelle locale, mais cette pénurie touche de nombreux autres pays européens, comme l'Allemagne ou encore les Pays-Bas. Dès lors, la solution qui semble se dessiner ces dernières décennies est l'emploi de ressortissants de pays tiers, et ce, le plus souvent saisonniers.

En 2019, 3,6 millions d'offres d'emploi sont restées non pourvues dans l'UE, un chiffre qui a doublé pour atteindre 8,84 millions en 2021. Cette demande d'emploi européenne touche principalement les secteurs en tension, comme l'agroalimentaire, l'agriculture ou encore celui du tourisme.

Par ailleurs, cette problématique s'accompagne d'une diminution de plus en plus forte de la population européenne en âge de travailler. S'élevant à hauteur de 265 millions en 2022, elle atteindra les 258 millions d'ici 2030. Cette diminution croissante ne fera qu'accroître la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui persiste et s'impose dangereusement sur notre marché européen. **Nos secteurs en tension sont vitaux pour**



**l'économie européenne, et le marché de l'UE a un véritable besoin des travailleurs ressortissants de pays tiers.**

Face à ce problème majeur, aucune solution ne semble se dessiner du côté de la Commission, qui ne peut plus se permettre d'omettre la valeur ajoutée qu'ils incarnent. Nous, les partenaires économiques et sociaux, rappelons et soulignons **la nécessité de mettre en place une politique ambitieuse et durable en matière de migration afin de remédier aux pénuries de main d'œuvre et faire face à l'évolution démographique en Europe.**

Parler de « retour », c'est parler d'emploi avant tout. Nous proposons une solution concrète : **une législation sur le retour serait réellement pertinente si elle ne négligeait pas l'emploi.** Pour se projeter vers un « après », il faut considérer « l'avant » et le « pendant ».

***Le travail des ressortissants de pays tiers en attente de leur retour volontaire : une solution ponctuelle et doublement bénéfique pour combler la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée sur le marché européen.***

Dans l'attente du retour volontaire des travailleurs migrants, la proposition de la Commission préconise des conditions d'accueil dignes et familiales et assure un accès aux soins médicaux et à l'éducation tout en considérant les mineurs et plus vulnérables (art. 19). **Cependant, rien n'est actuellement prévu pour les ressortissants de pays tiers qui souhaitent et peuvent travailler, et ce, ponctuellement.**

En permettant aux ressortissants de pays tiers dans l'attente de leur retour volontaire et dont le visa arrive à expiration un accès au droit fondamental de se réaliser par le travail, l'UE leur offrirait véritablement plus de liberté, le sentiment d'être utile et un certain épanouissement par le travail. Il est primordial de soutenir la force, l'ambition et les compétences que les réfugiés et migrants apportent sur le marché du travail. Par ailleurs, il est primordial que leur prise en charge soit juste, équitable et humaine. Les travailleurs migrants méritent un retour dans la dignité, que leurs droits soient respectés pendant l'attente de leur retour.

Cette mesure serait doublement bénéfique car elle permettrait, d'une part à l'UE de **combler sa pénurie de main-d'œuvre qualifiée** par un travail ponctuel des migrants volontaires dans l'attente de leur renvoi - qui peut durer jusqu'à plusieurs mois ; et d'autre part, de leur assurer un **retour plus digne** dans leur pays d'origine par **la reconnaissance du savoir-faire et des compétences qu'ils auront acquises en travaillant sur le marché européen.**

Ainsi, pour que leur réinsertion soit plus juste et dans l'optique d'inciter au retour volontaire, **la main-d'œuvre que représentent les travailleurs migrants offrirait, dans la durée de leur temps d'attente, un soutien économique à l'UE là où elle en a le plus besoin.** Cette mesure inciterait à plus de départs volontaires ; et la reconnaissance des compétences acquises en Europe permettrait également de réduire les risques de fuite.

Il est primordial de préciser que cette proposition se déroulera dans un cadre européen digne, sécuritaire et respectueux des droits des migrants, et à l'encontre de toute exploitation ou de traitements dégradants. **Toutes les modalités seront développées dans un acte assimilé publié ultérieurement à la directive (respect des droits des travailleurs, mise en place, conditions d'éligibilité, limites, etc.) Aussi, les conditions de cet emploi ponctuel seront sous le contrôle d'une autorité nationale compétente.**

**Signataires :**

**EFFAT (Alice Siméonidis), WEC Europe (Tessa Jupon), CES (Justine Flant), SMEunited (Henry Debreuilly), BusinessEurope (Arthur Poissard), COPA-COGECA (Mehdi Allal), OIM (Sarah Bouchafa), Liberty Human Rights (Dounia REMILI), Ligue des Droits de l'Homme (Lyson Mangelinck), Pour La Solidarité (Perrine HELY), European Union Agency for Asylum (EUAA) (Enzo Laborda), AMDH (Salima CHIHED)**

## POLITICO

- **POLITICO - Thierry Breton : « un investissement transversal et à plusieurs échelles dont nous récolterons les fruits à l'avenir.**

30/11/2023, par Samy Masmoudi

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Thierry-Breton-un-investissement-transversal-et-a-plusieurs-echelles-dont-nous-recolterons-les-fruits-a-lavenir-1-1.pdf>

**Au cours de notre interview accordée à Thierry Breton, le Commissaire au marché intérieur souligne la faisabilité financière de la directive proposée par la commission.**

**Comment la Commission européenne envisage-t-elle de mobiliser des ressources financières pour soutenir les initiatives ambitieuses énoncées dans la directive sur la politique d'asile et migration ?**

Je suis ravi que vous reconnaissiez l'ambition de notre projet, c'était notre objectif principal. Cependant, malgré cette ambition, seule une partie limitée de nos propositions entraîne une augmentation des coûts pour l'Union. Nous devons prendre en compte à la fois les intérêts des États membres et la sécurité ainsi que le respect des droits fondamentaux des ressortissants de pays tiers. Cela implique des engagements de l'Union et nécessitera une mobilisation accrue de ressources financières, notamment via le Fonds asile migration intégration, qui sera renforcé dans le cadre de cette directive. En tant que commissaire au numérique, je dois également aborder l'implication des nouvelles technologies dans ce domaine. Pour des réponses plus spécifiques sur d'autres sujets relevant de l'expertise d'autres commissaires, je vous invite à les contacter directement.

**Pouvez-vous détailler les sources de financement spécifiques que la Commission prévoit d'utiliser pour mettre en œuvre les propositions du Pacte Asile et Migration notamment le Fonds européen asile, migrations et intégration ?**

Le financement global du Pacte sur la migration et l'asile, est en effet un sujet vaste. Pour la directive retour, au cœur de nos préoccupations actuelles, nous avons exploré plusieurs options. La Commission européenne a déjà augmenté son budget à hauteur de 5,6 milliards pour Frontex sur la période 2021-2027 et s'est engagée à financer jusqu'à 10 000 postes de garde-frontières d'ici 2027, tout en envisageant une extension de ses compétences. Ces actions nous permettront de soutenir et de concrétiser les propositions discutées dans la directive.

En abordant le domaine de l'intelligence artificielle, les coûts, bien qu'ils puissent sembler considérables, ne doivent pas être seulement associés à la directive retour, mais plutôt à la stratégie globale de l'Union dans ce domaine. À mes yeux, ces coûts représentent des investissements dans des technologies à usage transversal. De plus, leur développement se fera en partenariat avec le secteur privé, nous permettant de bénéficier de leur expertise tout en rationalisant les coûts.

**La Commission prévoit-elle des partenariats avec les États membres ou d'autres acteurs pour garantir la viabilité financière de ses propositions ?**

Pour assurer la viabilité financière de nos propositions, permettez-moi de revenir sur la fin de ma réponse précédente. Nous envisageons de mettre en place des partenariats avec des entreprises leaders dans le domaine de l'intelligence artificielle au sein du territoire de l'Union européenne pour son utilisation aux frontières. Ces partenariats viseraient à collaborer sur la recherche et le développement de ces outils, ainsi qu'à offrir une formation technique de pointe mais surtout continue qui permettra de rester à jour sur des technologies en constante évolution. Ce modèle permettrait de réduire les coûts pour l'Union et les États membres tout en offrant une formation de qualité dispensée par les créateurs de ces outils. Parallèlement, la formation sur le respect des droits fondamentaux, par exemple, pourrait être soutenue par des ONG spécialisées dans ce domaine.

**Comment la Commission européenne entend-elle assurer la transparence et la responsabilité dans l'allocation des ressources financières pour les initiatives liées à la politique d'asile et migration ?**

Avant toute attribution, la Commission requiert la réalisation d'études d'impact. Ces études sont cruciales pour une évaluation préalable nécessaire à l'allocation de ressources, mais surtout pour garantir la sécurité de tous, tout en respectant les valeurs européennes. Nous espérons que cela s'inscrira dans le cadre d'une réglementation générale clairement définie par l'Union en ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA). En ce qui concerne la transparence et la responsabilité, l'attribution des ressources se fera par le biais de candidatures à des appels à projets européens.

Un cahier des charges précis et accessible à tous sera établi avant la sélection des bénéficiaires de ces ressources. De plus, les résultats de ces attributions de fonds seront rendus publics. Le système d'appel à projets engage la responsabilité légale et financière des acteurs sélectionnés.

Par ailleurs, les questions de transparence et de la responsabilité évoquées à l'article 34 de la directive démontrent la pleine conscience de la Commission à ces questions. La mise en place d'un mécanisme de contrôle semestriel par les États membres, tel que mentionné à l'article 36, fera donc obligatoirement remonter régulièrement ces questions. Cette méthode permettant aussi un suivi par le Conseil. Ainsi notre contrôle, si je comprends bien votre question, s'appliquera également dans ce contexte.

**Quelles mesures spécifiques seront prises pour garantir que les fonds alloués contribuent efficacement à la réalisation des objectifs fixés dans la directive ?**

Le recours à un appel à projet tel que décrit précédemment garantit que les fonds alloués contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs établis dans le cahier des charges. En effet, le bénéficiaire des fonds devra respecter et suivre le projet pour lequel il a soumis sa candidature afin de recevoir le financement. Pour assurer cette conformité, la Commission effectuera des versements échelonnés : les premiers 40 % seront versés après la soumission d'un premier rapport intermédiaire sur l'avancement du projet, suivis des seconds 40 % après la remise d'un second rapport, et enfin les derniers 20 % après la clôture du projet. Cette approche oblige les bénéficiaires des fonds à rendre compte de leur utilisation étape par étape. De plus, cela implique non seulement une responsabilité civile voire pénale, mais également une responsabilité financière, car le non-respect des engagements peut entraîner la non-attribution des fonds, obligeant potentiellement à financer l'échec sur leurs propres fonds.

**Précisément au sujet de l'IA et des avancées technologiques est ce-que ce point nécessitera des fonds supplémentaires notamment en termes de recherches, d'infrastructures ?**

En me concentrant précédemment sur la question de l'intelligence artificielle, je pense que vous disposez déjà d'une partie de réponse à votre question. Je peux tout de même développer. Dans le cadre de la directive retour, mais surtout dans le contexte plus large de notre politique européenne sur l'IA, des financements supplémentaires seront alloués à la recherche. Cependant, notre priorité est d'établir une réglementation précise pour encadrer rigoureusement ces avancées. La mise en place rapide d'un tel cadre par l'Union nous permettra d'être à l'avant-garde pour imposer une réglementation nécessaire à notre sécurité. Cette réglementation permettra aux agences européennes comme aux entreprises technologiques de s'engager sereinement dans le développement de ces technologies. En effet, ces entreprises expriment souvent des appréhensions à investir des sommes considérables dans des technologies qui pourraient être ultérieurement interdites. En tant que premier consommateur mondial et défenseur de nos valeurs démocratiques, l'Union sera en mesure de jouer un rôle clé dans le développement de cette technologie à l'échelle mondiale.

**La Commission prévoit-elle d'explorer des mécanismes innovants de financement ou des partenariats public-privé pour renforcer les ressources disponibles pour la mise en œuvre de la politique d'asile et migration ?**

Comme mentionné précédemment, l'Union européenne prévoit d'établir des partenariats publics-privés dans ce domaine, avec un accent sur le territoire européen pour garantir la protection de nos données, une volonté que l'on retrouve dans l'article 33 de notre proposition de directive. **Cependant, nous aspirons à être novateurs**

en diversifiant les financements et en lançant des appels à projets de moindre envergure à destination des PME du secteur. Nous reconnaissons que les PME ne peuvent pas assumer la responsabilité financière élevée associée aux grands appels à projets. C'est pourquoi nous voulons leur offrir une opportunité et encourager les initiatives au niveau européen. Nous sommes pleinement conscients du potentiel d'innovation de nos start-ups, c'est pourquoi nous envisageons de leur apporter un soutien adapté à leur échelle pour les intégrer dans le leadership de l'Union européenne dans ce domaine.

### **Comment la Commission évalue-t-elle l'impact financier à long terme de ses propositions sur les systèmes nationaux et régionaux ?**

Tout au long de cette interview, nous avons discuté de l'impact financier de nos propositions, qui, bien qu'il soit probablement moins significatif que ce que l'on pourrait penser, reste indéniable. Néanmoins, cet impact financier s'inscrit dans le contexte plus large de la course à l'intelligence artificielle et à sa réglementation, comme en témoigne les profonds débats autour de l'IA act. Sur le long terme, les coûts financiers seront largement compensés par les bénéfices apportés par cette technologie. Comme je l'ai mentionné précédemment, il s'agit d'un investissement. C'est un investissement transversal et à plusieurs échelles dont nous récolterons les fruits à l'avenir, que ce soit pour le traitement rapide et efficace des données, permettant d'importantes économies, ou pour le contrôle des demandes d'asile. Outre les nombreux bénéfices humains, il y aura des économies sur les moyens employés pour localiser les ressortissants de pays tiers en situation de détresse dans nos mers.

Les exemples abondent et je suis convaincu que cet impact financier sera rapidement compensé grâce aux multiples applications et opportunités que cette technologie offre.

# L'Humanité

- **L'Humanité - « Pacte Asile et Migration : avec sa directive retour, l'Europe ressère l'étau ».**

20/11/2023, par Charlotte Tissidre

[https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Decryptage\\_directive.pdf](https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Decryptage_directive.pdf)

**Le 6 novembre 2023, la Commission Européenne a proposé une refonte de la directive « retour » visant à renforcer l'efficacité et l'harmonisation des procédures de retour des personnes migrantes. Analyse d'un texte contestée auprès de l'eurodéputée Marisa Matias, récemment élue présidente du parti européen The Left (GUE/NGL).**

## UNE REFONTE QUI S'ENDURCIT

Huit chapitres, quarante-et-un articles plutôt opaques, une focalisation sur la sécurité et sur l'intelligence artificielle. La directive retour, réactualisation de son éponyme de 2008 promet dans son préambule d'assurer la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes, par la responsabilité et la solidarité des Etats. C'est pourtant une réglementation durcie qui sera présentée au Parlement et au Conseil Européen en fin d'année, avec des stratégies plus offensives : un contrôle renforcé par des gardes côtes et des frontières intelligentes, une coopération plus approfondie avec les entreprises privés des nouvelles technologies, une externalisation par de plus grandes responsabilités données aux états tiers, et plus particulièrement aux états d'Afrique du Nord.

« La directive demeure trop légère en termes de protection des individus. Comme nous le craignons, elle a pour objectif premier de renforcer la protection des frontières européennes, reléguant ainsi la question des droits humains au rang de préoccupation secondaire » s'inquiète Marisa Matias, dont les prochains amendements tenteront de combler ces lacunes. « La valorisation d'une approche plus sécuritaire qu'humanitaire irait à l'encontre de l'essence même de l'Union européenne. Notre combat s'inscrit dans une lutte pour que l'Europe ne trahisse pas ses valeurs fondamentales ». En se consacrant plus sur le renvoi (« retour ») des ressortissants d'états tiers que sur leur accueil, l'Union Européenne se positionne en faveur d'une politique restrictive qui ressemble à s'y méprendre à celles des gouvernements les plus à droite.

« Jecroisquelerecitedelapeuretdela haine de l'autre proféré par l'extrême droite trouve déjà sa traduction dans le déséquilibre entre le volet sécuritaire et le volet humanitaire de la directive. Il nous incombe de corriger cette dérive ».

Plus honteux encore : la question de la rétention et le polémique article 20. En effet, c'est à l'État membre concerné de juger si un ressortissants de pays tiers est assez dangereux pour être enfermé. Honteux déjà de laisser le choix à des États de plus en plus xénophobes et amalgamants de laisser ou non la liberté à des individus, ces derniers peuvent -faute de places- être retenus dans des établissements pénitentiaires. Seront-ils mélanger aux reste de la population carcérale ? Bénéficieront-ils d'une aide particulière au sein de ces structures ? La directive ne se prononce pas. Une chose est sûre, c'est qu'il ne sera pas difficile à partir de là de faire gonfler les statistiques de fréquentation de prison et la peur des étrangers qui rongent l'Europe. Dans le cas où la rétention est infra structurellement impossible, les ressortissants pourraient être contraints de porter de bracelets électroniques. Une proposition à laquelle Marisa Matias et son parti compte fermement s'opposer. « On ne peut pas laisser passer un dispositif aussi honteux et contraignant. C'est la solution facile pour la Commission, mais c'est aussi criminalisant. Il faut trouver des alternatives ». Bien sûr, aucune définition de "ressortissant dangereux" n'est évoquée au sein de la directive : un terrain propice pour la propagation idéologique de l'extrême- droite. « Je crois que le récit de la peur et de la haine de l'autre proféré par l'extrême droite trouve déjà sa traduction dans le déséquilibre entre le volet sécuritaire et le volet humanitaire de la directive. Il nous incombe de corriger cette dérive pour ne pas normaliser ces valeurs [...] et leur donner une légitimité à l'aube des élections de juin ».

## L'IA AUX FRONTIERES



Évidemment, la nouvelle obsession des Vingt-Sept pour l'intelligence artificielle occupe une place prépondérante dans la directive. « L'Union Européenne doit devenir une puissance dans ce domaine », affirmait la présidente Von der Leyen au cours de sa dernière conférence de presse. Sa mise en place controversée se justifie, au Chapitre VII, par sa capacité à faciliter et accélérer les procédures aux frontières. Le service juridique de la Commission a tout de même promis de garantir dans son quotidien #SJFAQ sur Twitter le respect des droits fondamentaux et la sécurité des individus : « le contrôle se fera par des personnes physiques qui auront eu une qualification adéquate [...] pour éviter les abus ». Cependant, en se penchant sur la directive, tout est encore opaque. Le premier alinéa de l'article 27 relatif aux conditions d'utilisation de l'IA indique que chaque état membre s'assure que les moyens déployés sont suffisants pour garantir son efficacité. Encore faut-il savoir si la Pologne, état membre le moins touché par l'immigration, déploiera les mêmes moyens que l'Italie.

De plus, chaque état membre se verra interdit d'utilisation de l'IA dans le cas d'utilisation frauduleuse ; comment interdire à un pays comme la Grèce un dispositif sur lequel le traitement de milliers de vie humaines dépendra ? L'Europe s'enfoncé dans un système qu'elle doit absolument comprendre. « Il faudra compter avec l'IA », affirme à contrecœur Marisa Matias, après avoir abordé la signature entre Thalès et l'Allemagne, Chypre, la Croatie, la Pologne, la Slovénie ou encore de la Slovaquie. « C'est une avancée technologique majeure mais qui ouvre la porte à de nombreuses dérives. L'Union Européenne doit tirer son épingle du jeu en permettant une utilisation raisonnée de l'IA, qui ne laisse aucune place à l'entrave des droits humains ». Difficile pourtant de protéger les droits fondamentaux lorsque, dans le cadre des accords de coopération entre l'Union et les États tiers et de l'article 28 de la directive, chacun de ces derniers engage sa responsabilité en matière d'IA. Bien qu'une part du budget du fond "Asile Migration Intégration" sera revalorisé et alloué au développement de l'intelligence artificielle, aucune aide n'est pour l'instant prévue à destination des États tiers. Comment garantir que les États tiers concernés auront les capacités de gérer des processus d'intelligence artificielle tout en respectant les droits fondamentaux des personnes migrantes ? Droits qui, rappelons-le, ne sont pas dans tous les agendas politiques.

## EXTERNALISATION ET IMPERIALISME

Bon nombre d'États membres cherche donc maintenant à sécuriser leurs frontières, percevant les personnes migrantes comme un danger à la sécurité nationale. Récemment, un communiqué de Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de gardes-côtes, annonçait que l'Irlande, la Pologne, la Slovaquie et la Bulgarie négocieraient un renforcement des moyens de l'agence pour une « sécurisation aux frontières extérieures ». Tout l'intérêt de la participation des États tiers repose donc dans une délégation du problème à l'extérieur de l'Europe.

Questionnée sur le sujet, la présidente de The Left s'avoue inquiète. « La question des flux migratoires est une question mondiale et la coopération avec les États tiers doit s'opérer dans un cadre institutionnalisé. C'est pourquoi je me suis positionnée en faveur de la réalisation d'accords ou de clauses entre l'UE et ces États afin d'obtenir une transparence totale sur le déroulement des procédés et de leurs conditions »

Et puisque nous en sommes au sujet des États tiers, il est consternant de voir que la Commission imagine encore un bloc uniforme afro-oriental, probable héritage de son histoire coloniale. Pourtant, les besoins et positions géographiques de chacun nécessitent une considération individuelle, afin de saisir au mieux leurs enjeux migratoires, diplomatique et humains. Sans quoi, il n'est pas impossible dans les prochaines années de revivre les différents chantages migratoires de la Turquie, du Maroc, de la Tunisie... « Les pouvoirs qui sont donnés [aux États tiers] doivent évidemment être limités » affirme Marisa Matias, « il est très important d'instaurer un cadre d'exercice afin que les États tiers respectent nos valeurs et aient accès aux moyens adéquats pour gérer ces questions ». Pour l'instant, la seule punition consiste au retrait de l'aide financière accordée aux États tiers pour leur rôle de "gardiens".

Mais si un ressortissant arrivé d'un pays de transit dont il n'est pas originaire y est renvoyé après un refus européen, que se passe-t-il ? Comment est garanti son chemin retour ? Aucune mention dans la directive qui apparaît de plus en plus creuse. La question n'est pas et n'a jamais été sur la sécurité des personnes migrantes.



Il s'agit plutôt pour les Vingt-Sept de se débarrasser du problème en le renvoyant à un autre acteur, peu importe qu'il soit plus hostile.

### LA QUESTION DU SECTEUR PRIVÉ

Dès la publication de la directive, plusieurs organismes font déjà pression auprès des membres du Parlement pour saisir l'opportunité que peut représenter une crise migratoire. D'un côté, les géants de la technologie aux aguets depuis la mention de l'IA, de l'autre, les associations d'entreprises plus petites.

Dans un communiqué presse du 17 novembre, l'Alliance Sécurité Technologie, formée des entreprises de nouvelles technologies les plus puissantes du marché, affirme se positionner pour aider l'Europe à devenir pionnière dans le domaine de l'IA sur la scène internationale. Thalès, membre de la coalition, insiste sur une augmentation « drastique » des financements destinés au développement de l'IA, sans quoi l'Europe perdra la main sur cette technologie. Comme s'il ne s'agissait que d'une histoire de compétitivité. Sur le discours de la délégation de souveraineté aux entreprises privées, Maria Matias s'indigne « On ne peut pas capitaliser un tel sujet : l'objectif des institutions politiques est et doit être de s'occuper du bien être des humains. C'est son essence même. Nous nous positionnons fermement contre cette délégation ». Thalès affirme pourtant que seul le secteur privé est le seul digne de servir de guide, d'expert et de soutien dans l'utilisation et le développement de l'IA. « Une fois les clés du pouvoir entre [leurs] mains, il sera très compliqué de contrôler le travail de ces entreprises qui ne sont déjà pas réputées pour leur totale transparence ».

Mais c'est aussi d'autres acteurs économiques, peut être moins sinistres, qui se fraient une place dans les négociations. Des associations d'entreprises ou des syndicats tels que **SMEunited**, l'EFFAT, WEC Europe ou encore BusinessEurope prônent l'intégration des personnes migrantes dans le marché de l'emploi européen pour faire face à la pénurie de main d'œuvre. Loin d'être la solution la moins humaine, il s'agit tout de même d'affiner cette proposition en garantissant aux ressortissants d'états tiers les mêmes conditions (et rémunération...) que les citoyens européens.



- **The Guardian - « Pacte migratoire européen : une tentative d’harmonisation qui peine à faire consensus ».**

16/11/2023, par Valentine Brisvalter

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/BWS-article-1.pdf>

**Vociférations, contre-argumentations, plaidoyers philanthropes, ça gronde au sein de la bulle bruxelloise et chacun entend bien faire primer ses intérêts... Ce jeudi 16 novembre se tenait à Bruxelles la consultation des stakeholders organisée par la commission parlementaire LIBE (libertés civiles, justice et sécurité intérieure), relative à la proposition de directive retour publiée par la Commission européenne le 6 novembre dernier.**

Accélérer et fluidifier les procédures migratoires, redéfinir les mécanismes de coordination et de solidarité entre les Etats membres par l’établissement d’un principe de reconnaissance mutuelle des décisions de retour, nombreux sont les enjeux relatifs à la proposition de refonte de la directive de 2008, qui a, à maintes reprises, montré ses failles. A Bruxelles, chacun entend tirer son épingle du jeu et les négociations s’annoncent corcées. Pas facile de contenter 27 états membres et toute une pléthore d’entrepreneurs de cause et de défenseurs d’intérêts, dont les disparités revêtent depuis la crise migratoire de 2015 un caractère presque irrésolvable. Ce jeudi 16 novembre, la présidente de la commission LIBE recevait les stakeholders, regroupés en fonction de leurs intérêts communs, afin d’entendre leurs revendications. Décryptage.

#### **L’alliance techno-sécuritaire refuse de rester sur le banc de touche**

Le groupe, composé des entreprises Thalès, Google, Conceptivity, Safran, OpenIA ainsi qu’European Organization for Security s’est exprimé d’une même voix en insistant sur le rôle clé des entreprises dans cette nouvelle gestion migratoire, notamment quant à l’utilisation de l’IA. Lors de cette conférence jeudi dernier, le porte-parole de l’alliance a déclaré : *“Les entreprises privées doivent être plus impliquées dans la mise en place et l’utilisation d’un système d’intelligence artificielle européen, notamment dans la gestion des migrations, car nous savons parfaitement comment fonctionne ce système. Grâce à notre expertise, nous pouvons fournir des formations et prévenir des risques ».*

Le groupe prône notamment un assouplissement de l’article 28 alinéa 3 de la proposition de directive qui dispose : *« La coopération avec le secteur privé est à réaliser avec prudence. »* Dans l’attente de l’édiction d’un acte délégué, par la Commission, qui précisera les conditions de partenariat entre l’UE et ces entreprises privées, l’Alliance techno-sécuritaire demande à reconsidérer le rôle à jouer des entreprises privées qui *«se retrouvent à l’écart dans cette directive »* selon son porte-parole. En effet, l’absence de leur mention dans l’article 33 est une pilule qui a du mal à être avalée. Pour le groupe, les experts des entreprises privées doivent participer à la formation des agents aux frontières et doivent être impliqués dans la sécurisation du développement de l’IA.

#### **Le Front commun, figure de proue du philanthropisme**

Créé ce 17 octobre 2023, le Front commun regroupe pas moins de 17 organisations humanitaires rassemblées dans l’objectif de présenter *« une alliance solidaire, prête à agir pour la rédaction d’un pacte asile et migration qui place en son cœur les valeurs humanistes autour desquelles l’Union européenne s’est construite »*, comme l’a déclarée leur porte-parole. Si la volonté d’harmonisation des politiques migratoires a été reconnue, et la velléité de protéger les droits fondamentaux des ressortissants de pays-tiers saluée, les défenseurs de cause sont loin d’être pleinement satisfaits de cette première proposition.

Concernant les droits fondamentaux, il a été demandé de compléter la définition de « personne vulnérable » afin d’y intégrer, en des termes juridiques précis, les membres de la communauté LGBTQIA+ afin de garantir à cette communauté une protection contre les discriminations auxquelles ils font face tant dans les états

d'origine, que dans les structures d'accueil et les pays de transferts. Le statut des personnes handicapées, notamment mentales, a également fait l'objet d'une réclamation.

**« Que le retour soit volontaire ou forcé, l'aspect sécuritaire ne peut être écarté »**

Pour le Front Commun, il est nécessaire, dans le cadre du processus d'éloignement et des accords de réadmission, de définir clairement une liste de pays sûrs, qui intègrent cette notion de sécurité des personnes LGBTQIA+, de même que la notion de sécurité climatique. En effet, la porte-parole de l'association d'ONGs a appelé à introduire un « *statut de réfugiés environnementaux et climatiques afin qu'ils fassent l'objet de dispositifs de protection particuliers* ».

La langue des documents transmis au ressortissant doit être comprise et spécifiée dans l'article 17 relatif aux garanties procédurales, et pour l'heure, la clause toujours en vigueur permettant à un état membre de ne pas fournir une quelconque traduction -écrite ou orale- à un ressortissant de pays tiers entré illégalement sur le territoire insurge le Front commun. Autre élément à revoir, la garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant, dont la mention reste trop évasive pour l'associations d'ONGs. Ce sujet sera toutefois débattu lundi 20 novembre 2023 à Bruxelles au cours d'un débat organisé par les ONG Liberty Human Rights (LHR) et Pour la Solidarité (PLS).

La porte-parole a également tenu à évoquer le sauvetage en mer bien qu'il ne concerne pas directement cette directive retour, en invoquant l'importance de réactiver les missions étatiques de sauvetage et de mettre en place un système de débarquement transparent et performant. La révision des critères de déclenchement de situation d'urgence par un Etat membre a également été évoquée afin d'éviter un abus de ce droit allant à l'encontre des droits humains.

Le Front commun tire la sonnette d'alarme concernant les délais de rétention, et demande un « *cadre normatif plus rigoureux* ». Au cours d'une interview exclusive pour le podcast du Guardian réservé au pacte migratoire européen publiée la semaine dernière, Adrien Cat, représentant du CESE à Bruxelles déclarait à notre journaliste : « *Lorsqu'on parle d'une mesure aussi extrême que la privation de liberté, quatre mois, c'est trop long. Et ce d'autant plus lorsqu'elle peut s'effectuer dans un établissement pénitentiaire comme le souhaite la Commission* ». Si maintenue comme alternative aux centres de rétention, « *le Front demande à ce que la rétention dans un centre pénitentiaire garantisse la suppression de droit de visite pour toute instance -nationale, internationale et non gouvernementale- si cette dernière n'est pas compétente* ».

**Les représentants de l'emploi taraudés par leur omission**

Si le sujet ne concerne, il est vrai, pas vraiment la directive retour en tant que telle, le porte-parole du SMEUNITED a parlé au nom de l'ensemble des représentants des travailleurs et de l'emploi en expliquant traiter du nouveau pacte migratoire dans sa globalité et, en ce sens, l'emploi ne pouvait être omis de cette discussion. Le discours délivré par ce dernier représentait les points-de-vue conjoints du SMEUNITED, European Federation of Food and Tourism (EFFAT), Business Europe, de la Confédération européenne des syndicats (CES), ainsi que de COPA-COGECA. Pour ces représentants d'intérêt de l'emploi et des travailleurs dans divers secteurs, la pénurie de main d'œuvre dont souffre l'union européenne nécessite de ne pas être sous-estimée ; ainsi, les articles 11 - relatif au départ volontaire- et 19 -sur la reconnaissance mutuelle- doivent faire mention de droit au travail, même ponctuel. La principale proposition du groupe réside dans le fait de proposer obligatoirement aux ressortissants volontaires et dans une situation d'attente de retour un droit à travailler : « *La liberté à s'accomplir par le travail est complètement omise de cette directive et l'on ne peut refuser le droit au travail, même ponctuel, à aucun individu* ».

Surtout, c'est l'accomplissement personnel dont l'emploi est vecteur qui a été pointé du doigt. Sous-estimer les bénéficiaires, à la fois pour le marché de l'emploi européen et pour l'individu lui-même, serait pour le porte-parole de SMEUNITED une erreur commise par la Commission qui reste à rectifier. Dans une perspective de retour, la double reconnaissance de ses compétences à la fois par l'état membre et par le pays-tiers vers lequel il va retourner bénéficiera au ressortissant.

Un temps d'échange avec les eurodéputés a clôturé la présentation des différents points-de-vue des stakeholders, afin d'approfondir certains enjeux évoqués dans la proposition de directive en vue des travaux en commission parlementaire. Pour l'heure, rien n'est encore joué dans les couloirs de Bruxelles...

# POLITICO

- **POLITICO - « Pénurie de main-d'œuvre en Europe : le défi de l'emploi dans le sillage du pacte migratoire ».**

16/11/2023, par Samy Masmoudi et Karim Chegueni

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Penurie-de-main-doeuvre-en-Europe-le-defi-de-lemploi-dans-le-sillage-du-pacte-migratoire-1.pdf>

**L'Union Européenne fait face à une pénurie croissante de main-d'œuvre. Les spécialistes du marché du travail européen encouragent la valorisation des compétences des travailleurs migrants, soulignant ainsi une opportunité aussi bien économique que sociale.**

En Europe, la pénurie de main-d'œuvre atteint des proportions inquiétantes, avec des statistiques révélant des millions d'emplois vacants sur le marché du travail de l'Union européenne. Un constat qui met en lumière un défi de taille pour l'économie et l'emploi dans la région, alors que le continent fait face à une baisse démographique.

## La perspective migratoire pour répondre aux carences du secteur de l'emploi

En 2019, 3,6 millions d'offres d'emploi sont restées non pourvues dans l'UE, un chiffre qui a doublé pour atteindre 8,84 millions en 2021. Ces emplois inoccupés se répartissent dans divers secteurs clés de l'économie européenne, notamment l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture, l'agroalimentaire, le BTP et d'autres domaines spécifiques. Ces pénuries s'accroîtront encore avec la diminution prévue de la population en âge de travailler, passant de 265 millions en 2022 à 258 millions d'ici 2030.

Des voix se font entendre pour souligner l'importance de considérer l'emploi dans les politiques migratoires. Des associations telles que **SMEunited**, l'EFFAT, WEC Europe, BusinessEurope, COPA-COGECA et la CES encouragent fortement la valorisation des compétences des travailleurs migrants dans l'UE. Selon eux, permettre aux migrants de travailler temporairement pourrait répondre à un besoin économique pressant et contribuer à renforcer le marché de l'emploi européen. Alice Siméonidis représentante de l'EFFAT souligne : « Face à une pénurie grandissante de main d'œuvre qualifiée sur le marché européen, nous ne pouvons plus négliger la valeur ajoutée que représentent les travailleurs migrants. Il est temps d'envisager le travail de ceux en attente de leur retour volontaire comme une solution concrète et durable. »

## Le transfert facilité des compétences au cœur de la solution européenne

Une valorisation des compétences des travailleurs migrants qui constitue une double opportunité : répondre à la pénurie actuelle de main-d'œuvre dans des secteurs clés et offrir une opportunité professionnelle à ces travailleurs. L'identification et la validation des compétences obtenues en Europe, ainsi que leur transfert facilité vers un pays non-européen, favoriseraient une réintégration plus équitable et humaine. Pour résoudre cette crise, le commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas Schmit, se dit prêt à écouter les différents acteurs économiques et sociaux européens. A cet effet, la Commission européenne a déjà initié un projet pilote de réservoir européen de talents, visant à attirer des travailleurs qualifiés en provenance de pays tiers. Ce projet vise à mettre en relation les compétences des individus avec les besoins des employeurs potentiels afin de combler le manque de compétences sur le marché européen.

En somme, l'emploi devrait être considéré comme une solution d'assouplissement au cœur du débat migratoire européen. Intégrer cette dimension dans les politiques migratoires pourrait apporter des bénéfices économiques et sociaux significatifs, tout en répondant à la crise de la pénurie de main-d'œuvre en Europe.



# POLITICO

- **POLITICO - « Les coalitions se forment autour du Pacte Migration et Asile : l'Europe à la croisée des chemins ».**

23/10/2023, par Karim Chegueni

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Les-coalitions-se-forment-autour-du-Pacte-Migration-et-Asile-lEurope-a-la-croisee-des-chemins.pdf>

**Alors que la Commission se prépare à rédiger sa proposition législative du Pacte Migration et Asile pour le 6 novembre, les consultations vont bon train. De nombreuses coalitions émergent entre différents acteurs, cherchant à afficher leurs positions et à défendre leurs intérêts autour du Pacte.**

Un vent de coalition souffle sur Bruxelles, entraînant une pluie de communiqués révélant alliances et coalitions, chacune avec sa propre vision de l'avenir migratoire de l'Europe. À la veille de la proposition législative de la Commission, l'Europe est le théâtre d'une mobilisation sans précédent, signe de l'enjeu majeur que représente ce Pacte pour le Vieux Continent.

## Les défenseurs des droits humains unissent leurs forces

Plusieurs ONG et organismes des droits humains ont lancé un front commun, visant à promouvoir une politique migratoire basée sur le respect des droits de l'Homme. Cette démarche historique résonne comme une réponse collective à la nécessité d'une politique équitable pour les migrants. Ce front commun des ONG, couvrant des domaines aussi variés que l'aide humanitaire, la protection de l'environnement et la santé publique, est animé par une conviction : la coopération internationale est essentielle pour aborder adéquatement les enjeux mondiaux liés à la migration. Lors d'une conférence de presse, Thomas Faustin, porte-parole de Greenpeace, a souligné l'importance de cette initiative : « Cette alliance témoigne de notre engagement à faire en sorte que les politiques migratoires de l'UE reflètent nos valeurs partagées : humanité, justice, respect des droits de l'Homme et de son environnement ».

Les membres de ce front commun ont affirmé leur engagement à travailler en collaboration avec les institutions de l'UE, les gouvernements et la société civile avec l'objectif d'implémenter des réformes qui prennent en compte les besoins des migrants tout en garantissant la sécurité et la stabilité dans ce contexte des négociations du Pacte sur la Migration et l'Asile.

## L'Alliance techno-sécuritaire se profile

L'introduction de l'intelligence artificielle dans la gestion migratoire s'est vue renforcée avec la formation de l'Alliance pour la sécurité et l'innovation européennes. Rassemblant des géants technologiques comme OpenAI et Google, ainsi que des acteurs majeurs de la défense tels que le groupe Thalès et Safran, cette coalition plaide pour une Europe sécurisée grâce à la technologie : « Que ce soit l'identification biométrique, la détection des émotions, l'évaluation algorithmique des risques, ou encore les différents outils d'analyse et de prévision des migrations, les solutions modernes aux problèmes existent » soutient le porte-parole chez OpenAI. Leur vision commune se concentre sur l'utilisation de la technologie pour renforcer les frontières tout en respectant les droits fondamentaux. Ils ont également annoncé leur participation au sommet SécuriTech, ce qui devrait renforcer leur influence dans les négociations à venir.

## Le MED9 appelle à une approche régionale

Le groupe MED9, composé de pays méditerranéens de l'UE, a également formulé ses positions. Cherchant à harmoniser les dispositifs européens, les chefs d'États et de gouvernements – réunis le 22 octobre à Athènes pour le Sommet des pays du sud de l'Union européenne – appellent à une plus grande solidarité entre les États membres et une meilleure gestion des frontières. Leur approche met l'accent sur « une coopération renforcée avec les pays de transit et les pays d'origine des migrants en matière de retour, notamment par la

« négociation d'accords et de mécanismes de soutien », tout en veillant à respecter les droits de l'Homme, d'après leur déclaration commune produite à Athènes ce dimanche 22 octobre.

### Les acteurs économiques européens s'expriment

Les principales organisations représentatives des employeurs et travailleurs européens ont exprimé leur point de vue. Reconnaisant l'importance cruciale des migrants pour le marché du travail européen, ces groupes - composés entre autres de Business Europe et SMEunited – plaident pour des mesures visant à faciliter l'immigration légale des travailleurs et à répondre aux pénuries de main- d'œuvre qui touchent divers secteurs. Ils mettent également en avant l'importance de la migration des travailleurs dans la transition vers une économie verte et numérique.

Face à l'importance cruciale de la question migratoire pour le Vieux Continent, la mobilisation autour de la future proposition législative du Pacte est sans précédent. L'effervescence bruxelloise, avec son bourgeonnement de coalitions, témoigne de la pluralité des visions et des espoirs pour l'avenir de l'Europe. De l'alliance humanitaire des défenseurs des droits de l'Homme, en passant par l'Alliance techno-sécuritaire jusqu'aux prises de position des acteurs économiques, l'Europe dessine une mosaïque d'initiatives pour une réponse à l'enjeu migratoire. Dès lors, il reste à voir comment ces différentes voix influenceront les décisions de la Commission et, finalement, la direction que prendra l'Europe en matière de migration et d'asile.





- **Konbini - « Travail et migration : quels enjeux pour le Pacte sur la Migration et l'Asile ? »**

23/10/2023, par Chloé Demuth

<https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=ppTvkJ3Gd0k>



## Articles d'intérêt :

# POLITICO

- **POLITICO - « Directive retour : le dernier trilogue avant le vote du Parlement ».**

07/12/2023, par Raphaëlle Paroissien

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Directive-retour-le-dernier-trilogue-avant-le-vote-du-Parlement.pdf>

**Le jeudi 07 décembre 2023, la présidente de la Commission, du Parlement et du Conseil se sont réunis à nouveau pour poursuivre les échanges qui avaient été entamés cinq jours auparavant.**

Un « trilogue fructueux », selon le président du Conseil, qui félicite le travail des trois institutions. La directive qui a été discutée durant les deux trilogues devra ensuite être soumise au vote du Parlement avant d'être adoptée.

### Les derniers réglages concernant l'intelligence artificielle et les droits humains

Un des aspects qui restaient en suspens lors du premier trilogue a été éclairci : la question de l'intelligence artificielle et des précisions concernant le cadre de son utilisation. En clair, certaines fonctionnalités, comme la détection des émotions et des mensonges ne seront pas retenues, en raison des risques d'erreur de l'IA. En outre, les données seront stockées en Europe, et les appels à projets destinés aux entreprises spécialisées dans ce domaine seront principalement ouverts aux entreprises européennes, quelle que soit leur taille.

Deuxième point crucial concernant l'IA, la formation des agents aux frontières aux nouvelles technologies sera confiée à Frontex, dont le rôle a été réaffirmé. L'agence européenne, « qui était [jusqu'à présent] absente du texte » est « maintenant mentionnée trois fois dans la directive retour », explique le président du Conseil.

### Les immigrés légaux pourront travailler pendant le traitement de leur dossier retour

Un second point se devait être précisé concernant les modalités d'accès à un travail pendant les périodes de traitement des dossiers avant un retour. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, est claire à ce sujet. Il sera autorisé, uniquement en ce qui concerne les immigrants légaux. Les États membres les accueillant seront ainsi « encouragés à leur trouver un emploi le temps que la procédure se fasse », explique-t-elle.

### Derniers ajustements avant que la directive ne soit votée

Enfin, d'autres points ont été éclaircis. Entre autres, la coopération avec les États tiers sera renforcée, de même que la mention des droits humains et fondamentaux sera réaffirmée. Finalement, la notion de réfugié climatique n'a pas été intégrée comme telle, mais constituera un motif d'impossibilité de retour.

Les trois représentants ont affirmé que le travail était quasiment fini. Ils se réjouissent d'avoir « trouvé certains points d'accords sur des sujets compliqués ». En somme, les cartes sont jouées et il adviendra du pouvoir du Parlement d'adopter ou non cette directive.

# L'Humanité

- **L'Humanité - « Directive retour : dernier trilogue avant les plénières ».**

07/12/2023, par Charlotte Tissidre

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Dernier-trilogue-avant-les-plenieres.pdf>

**Ce jeudi 7 décembre s'est tenu le dernier trilogue entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen au sujet de la directive retour du pacte asile et migration. Organisée cette fois par le Conseil, la réunion aurait été "fructueuse" et "profondément européenne" dans la mise en place de compromis. Prochaine étape : les plénières.**

## L'IA : UN DEUS EX MACHINA ?

Au cœur des négociations depuis près de trois mois, la question des risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) a enfin été abordée. Une classification "haut risque" et "risque inacceptable" sera ainsi proposée aux plénières afin d'éviter tout abus. Parmi ces risques figure la reconnaissance des mensonges et des émotions, dont le taux d'échec est trop important pour être pris en compte. La prise de décision par l'IA serait quant à elle "à proscrire" selon le Conseil : "l'IA doit aider à la prise de décision mais cette action est et doit rester le propre de l'humain".

Dans le même thème, la formation des agents utilisant l'IA sera uniformisée sur l'ensemble du territoire par le biais de l'agence Frontex. Cette dernière, au cœur de nombreux scandales, devra faire ses preuves.

Pour "plus de souveraineté", seules des entreprises européennes pourront fournir les agences aux frontières en nouvelles technologies.

## UN PAS EN AVANT, TROIS PAS EN ARRIERE

Si les ONG et les partis de gauche ont milité sans relâche pour la mise en place d'une liste d'Etats sûrs dans lesquels seront renvoyés les personnes migrantes, le trilogue a souligné l'impossibilité juridique d'une telle liste dans la mise en place de la directive. Elle pourra cependant être discuté dans d'autres aspects du pacte asile et migration.

Sur le sujet de la rétention, les discussions concernaient surtout l'éducation des mineurs : chaque Etat membre devra intervenir ou pourra laisser la place à des ONG spécialisés dans la question. Aucune mention n'a été faite d'une quelconque vérification de ces mesures et de leur efficacité.

La rétention en centre pénitentiaire n'a pas été proscrite dans les "situations d'urgence" de l'article 23 relatives à la capacité d'accueil des pays européens. En raison d'un contexte international de plus en plus tendu, ces situations sont évidemment à prévoir, et seul le temps nous sépare de prisons remplies de personnes migrantes étant venu chercher plus de sécurité.

## L'EMPLOI, NOUVEAU CHEVAL DE GUERRE DE L'EUROPE

Elle a été discutée de long en large par la Commission, le Parlement et le Conseil : la question de l'emploi des personnes migrantes semblent être sur beaucoup de lèvres. A la suite des deux trilogues, les trois institutions souhaite l'intégrer à l'article 11 et 19 de la directive, relatifs au départ volontaire et aux garanties dans l'attente du retour.

Cependant, seuls les ressortissants d'Etats tiers possédant un titre de séjour valide ou n'ayant pas renouveler un titre de séjour ayant été valide auront la possibilité de travailler. Les autres, en situation irrégulière, attendront en centre de détention.

## FINANCIAL TIMES

- **Financial Times - « Conclusion d'un premier trilogue ».**

04/12/2023, par Elisabeth Caron

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Conclusion-dun-premier-trilogue-1.pdf>

Humanité, solidarité, sécurité et souveraineté ont été les mots-clés utilisés lors du tout premier trilogue.

Le samedi 2 décembre 2023, les représentants des institutions européennes, soit madame Von der Leyen, présidente de la Commission, madame Metsola, présidente du Parlement, ainsi que monsieur Sanchez, président du Conseil, se sont réunis pour discuter de la directive de retour, document soumis en novembre 2023, dans le but d'entreprendre des négociations ainsi que de trouver des accords sur les articles proposés. Les points principaux qui ont été abordés pendant ce trilogue ont été l'intelligence artificielle, la nouvelle plateforme de l'Union européenne pour faciliter la reconnaissance des décisions prises entre États membres, les agences européennes, tel que Frontex et l'accélération des procédures de retour des ressortissants.

Cependant, le sujet du travail n'a pas été abordé pendant cette rencontre, ce que nous ont confirmé les membres présents. Ils affirment qu'il s'agit d'un sujet qu'ils évoqueront davantage lors du prochain trilogue. La présidente de la Commission, la présidente du Parlement ainsi que le président du Conseil nous ont affirmé que plusieurs de leurs discussions ont mené à des consensus, dont ils sont pleinement satisfaits.

Ces derniers ont affirmé que Parlement et Conseil étaient en très bonne voie pour trouver un compromis concernant l'article 23 de la directive de retour, en lien avec les situations d'urgence, c'est-à-dire que lorsque le nombre de ressortissants commence à incommoder les centres de rétentions, les services juridiques, le personnel, etc.

Également, ils ont certifié être en agrément et avoir trouvé un compromis concernant les situations particulières et délicates des membres de la communauté LGBTQIA+.

Un autre sujet où les partis ont été capables de trouver un terrain d'entente concernait les personnes mineures ainsi que la famille. Les présidents ont soutenu qu'il était primordial de tenir compte des intérêts de l'enfant ainsi que du droit de la famille, et ce, même en temps de crise. Ils ont expliqué qu'un représentant légal ou un membre de la famille allaient toujours être présents lors d'un retour d'un mineur, mais ces derniers n'ont toutefois pas abordé la question des moyens de subsistance de la personne responsable du mineur.

Bien que nous n'ayons pas eu plus de détails concernant les accords et les compromis qui ont été décidés, nous avons été assurés d'un consensus entre les membres des institutions européennes.

Cependant, les présidents nous ont aussi révélé qu'il y a encore des sujets sur lesquels aucun accord n'a été trouvé ou qui sont encore en cours de discussion telle que l'intelligence artificielle.

En fait, le Conseil et le Parlement ne sont toujours pas en mesure de trouver un compromis sur ce sujet, mais tous deux nous ont affirmé que son utilisation doit être faite sous la supervision d'un être humain qualifié. Il doit y avoir une dimension humaine à cette initiative technologique.

De plus, la définition et la création d'une liste de pays sûrs font encore débat. Les partis présents lors du trilogue ne sont pas capables de trouver consensus sur l'étendue de sa définition : seulement dans les États membres ou à l'espace Schengen au complet. Il est important de se poser la question, car dans les 27 pays faisant partie de l'espace Schengen, 4 pays ne font pas partie de l'Union européenne et sont considérés comme États associés : Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein.

Même avec les points d'accords et de divergence, il y a toujours des sujets qui sont en cours de discussion entre les présidents. Ces derniers ont affirmé que le sujet du risque de fuite des ressortissants était en délibération et qu'ils sont toujours en échange avec les eurodéputés dans le but de trouver un accord commun.

De plus, la question du travail n'a pas été abordée dans son entièreté pendant ce premier trilogue par manque de temps, affirment les présidents. Cependant, ils ont été en mesure de nous indiquer qu'avec ce sujet, il s'agit d'enjeux juridiques avant tout. C'est-à-dire, comment fournir des emplois à des ressortissants qui sont en territoire ou en situation irrégulière ? Ces derniers nous ont affirmé qu'ils travaillaient en collaboration avec le service juridique ainsi que les autorités locales pour voir comment, s'il est possible, de trouver des emplois temporaires en demandant pour les ressortissants.

Un autre point qui a été abordé rapidement a été la question budgétaire de la directive de retour et du pacte migratoire en général. La présidente de la Commission, la présidente du Parlement et le président du Conseil souhaiteraient augmenter le budget du fond asile, migration et intégration, soit FAMI, qui est actuellement à 9 882 millions d'euros pour la période 2021-2027.

L'un des plus grands questionnements, en matière de budget, pour ces acteurs est le renforcement ou la démolition des systèmes et procédures actuels. Les présidents nous ont indiqué qu'ils se questionnent beaucoup s'il serait plus rentable de renforcer les systèmes déjà présents au sein de l'Union européenne et d'en faire la promotion ou de tout simplement mettre en place des nouveaux. Dans les deux options se trouvent des avantages et des inconvénients que les acteurs principaux vont devoir délibérer.

Les présidents des institutions européennes nous ont également indiqué le but de cette nouvelle directive de retour, soit la protection et le respect des droits des réfugiés et des droits et lois internationales. Ils ont pris la peine de signaler les lacunes et les omissions de la directive de 2008 et qu'il est important de les adresser et de les corriger.

Le prochain trilogue, qui se déroulera le 7 décembre 2023, abordera plusieurs thèmes qui ont été discutés dans le premier trilogue, tel que l'intelligence artificielle, mais abordera aussi des thèmes qui n'ont pas beaucoup été évoqués, comme le droit au travail et la gestion de crise dans le milieu de l'immigration.

Madame Von der Leyen, madame Metsola et monsieur Sanchez souhaitent également remercier le travail acharné du service juridique pendant ces trilogues.



## VALEURS

- **Valeurs actuelles - « Travail et immigration : Quand les chiffres de l'Insee contredisent Bruxelles ».**

20/10/2023, par Lou Grimod

<https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2023/10/Travail-et-immigration-Quand-les-chiffres-de-lInsee-contredisent-Bruxelles.pdf>

**Les acteurs impliqués dans le Pacte européen sur la Migration et l'Asile ont jusqu'au 24 octobre pour soumettre leurs positions préliminaires à la Commission Européenne. Dans ce contexte, les principales organisations représentatives des employeurs et travailleurs européens ont annoncé dans un communiqué de presse commun souhaiter une facilitation de l'immigration afin de stimuler l'économie. Mais l'immigration est-elle vraiment un vecteur de développement économique ?**

### **Les migrations de main-d'œuvre : une fausse bonne idée**

A l'aube du nouveau pacte migratoire européen, la WEC-Europe, le SMEunited, l'EEFFAT et BusinessEurope aspirent à l'instauration d'une politique migratoire pérenne en matière de migration légale. Elles espèrent ainsi remédier aux pénuries de main-d'œuvre qui toucheraient l'Europe et faire face au vieillissement de la population. Elles attendent du pacte des mesures encourageant les États membres à prendre eux-mêmes des initiatives d'intégration positive grâce à un système de conditions d'entrée et de séjour simplifiées. Selon eux, la migration légale est un atout majeur pour l'économie des pays. Le communiqué avance alors des arguments en faveur de la migration légale, la qualifiant de: "forme d'investissement dans l'économie et la société européenne"...

À ne pas s'y méprendre, en réalité, appliquées à l'échelle nationale, ces migrations de travail plombent les comptes de la France.

Les chiffres présentés dans cet article sont extraits d'un rapport de l'Insee intitulé Inactivité, chômage et emploi des immigrés et des descendants d'immigrés par origine géographique. Données annuelles 2022.

### **L'immigration n'est pas une forme d'investissement pour l'économie française**

Le constat est sans appel, à en croire les chiffres relatifs à la contribution au travail selon l'origine, le rapport admet que toutes les formes d'immigration ne contribuent pas nécessairement à l'enrichissement du pays, bien au contraire.

Le communiqué des organisations représentatives des employeurs et travailleurs européens l'affirme: "les migrants jouent un rôle crucial sur le marché du travail européen, et occupent des fonctions essentielles au bon fonctionnement de nos sociétés." Sur le marché européen peut-être mais en France ces suppositions ne s'appliquent pas. Compte tenu de ces résultats et par contraste au communiqué de presse, il est légitime de se demander quel type d'enrichissement un migrant travaillant moins qu'un français, apporterait-il à la France?

Un indicateur clé pour mesurer la contribution d'une population à l'économie d'un pays est le taux d'emploi, c'est-à-dire le nombre de personnes employées par rapport à la population totale de la catégorie considérée. Plus le taux d'emploi d'une population est faible, moins sa contribution à l'économie est importante.

Ainsi lorsque l'on se penche sur les chiffres relatifs à ce taux, on constate qu'il est de 59,7% pour les immigrés originaires d'Afrique, de 60,8 % pour ceux d'Asie et de 59,4 % pour ceux d'Amérique-Océanie (ce dernier groupe étant peu nombreux). En revanche, pour les immigrés européens, le taux d'emploi atteint les 67,7 %, et pour les Français de souche, le taux d'emploi est de 70,2 %.



Bien que le taux d'emploi relativement bas des immigrants originaires d'Asie puisse surprendre, un examen plus détaillé des données révèle que les individus provenant de la Turquie et du Moyen-Orient sont ceux qui font chuter ce chiffre, avec un taux de seulement 58,3 %. En réalité, les migrants d'Asie du Sud-Est, comme les Vietnamiens et les Chinois, atteignent un taux de 70 %, presque équivalent à celui des Français de souche. En ce qui concerne le taux de chômage, les chiffres sont les suivants : 13,7 % de chômage pour les immigrants originaires d'Afrique (dont 15,4 % sont imputables aux Algériens), 12,8 % pour ceux d'Amérique-Océanie, 11,5 % pour ceux d'Asie, 8,1 % pour ceux d'Europe, et 6,3 % pour les Français de souche. Une fois de plus, on remarque que les migrants originaires de Turquie et du Moyen-Orient sont ceux qui affichent le taux de chômage le plus élevé avec 14,5 %.

### **Un constat neutre, scientifique et sans appel**

À ce stade, on se rend déjà compte que les ambitions portées par la coalition des travailleurs et employeurs européens ne reflète pas la réalité française. Cela passe notamment par le constat que les immigrants originaires de Turquie et du Moyen-Orient sont ceux qui contribuent le moins à l'enrichissement du pays. Ainsi, certaines formes d'immigration ont des taux d'emploi bien inférieurs à la moyenne nationale et un taux de chômage bien supérieur à cette dernière.

La situation migratoire en France est une réalité complexe que les organisations européennes liées au travail peinent à comprendre. Par ailleurs, bien que partageant des convictions communes, elles n'auront pas toutes les mêmes positions et revendications et il y a fort à parier qu'aucun consensus n'émergera en ce qui concerne la qualité de la main-d'œuvre. Si on veut espérer des retombées positives pour la France, il est absolument nécessaire de prendre en compte cette qualité de la main-d'œuvre et cela repose sur un principe simple : limiter l'entrée des migrants originaires du Maghreb et du Moyen-Orient.

Il n'est pas envisageable de faire entrer sur le territoire français des migrants sous prétexte qu'il manque de la main d'œuvre alors que les chiffres montrent que selon l'origine tous ne contribuent pas à l'économie nationale à la même échelle.

Les débats autour du Pacte Migration et Asile devront donc prendre en compte ces faits pour une politique plus efficace et adaptée à la situation française.